

Règlement intérieur pour l'accès à l'espace détente, piscine, SPA et sauna

Gîte et chambres d'hôtes de la Grande Oasis

Afin de garantir le maximum de sécurité pour tous, de rendre votre séjour agréable et maintenir les installations en bon état, les locataires sont priés de se conformer au règlement intérieur de cet espace détente, et s'engagent à respecter les consignes de sécurité et d'hygiène dans l'intérêt de tous.

Les points suivants devront être observés et respectés.

Article 1 – Toute personne n'ayant pas accepté ledit règlement par sa signature au bas de l'exemplaire remis par le propriétaire n'a pas de droit d'accéder à l'espace détente.

Article 2 – Le maillot de bain est obligatoire pour accéder à la piscine, au Spa, ou au Sauna

Article 3 – L'espace détente étant privé, son usage est uniquement réservé aux membres de la famille du propriétaire, leurs amis, et aux locataires logeant dans le gîte ou les chambres d'hôtes.

Article 4 – Tout enfant de moins de 16 ans, non accompagné par une personne majeur, n'est pas autorisé à accéder à cet espace. Ils doivent être sous la surveillance active d'un adulte responsable.
Pour les bébés, ils seront équipés d'une couche spéciale pour la baignade

Article 5 – les utilisateurs de cet espace s'engage :
A prendre une douche avant la baignade, le spa ou le sauna
A ne pas accéder à l'intérieur avec des chaussures de villes (des mules sont à votre disposition)
Ne pas fumer, manger, boire à l'intérieur de l'abri.

Article 6 – Il est interdit de :
Plonger du bord de la piscine (profondeur entre 90 cm et 130 cm)
D'uriner dans le bassin
De jeter des objets, cailloux, ou autres dans le bassin
De courir autour du bassin

Article 7 – règles spécifiques pour l'utilisation du SPA :
Ces règles ne sont pas propres à cet espace du Grand Oasis, mais ce sont des recommandations dictées par des professionnels de santé, de l'activité de détente, de relaxation
Au préalable, il est nécessaire de prendre une douche, sans produits savonneux.
Le spa est prévu pour un maximum de 5 personnes.

Une séance ne doit pas excéder 15/20 mn.

Les crèmes, huiles solaires sont formellement interdites dans les SPA.

Vous ne devez pas mettre la tête sous l'eau dans un SPA. Pensez à vous démaquiller avant de rentrer dans le SPA.

Mises en garde importantes

Pendant la grossesse ; l'utilisation du SPA peut-être préjudiciable pour le développement du fœtus. Limiter la séance à 10mn

Prévention de la noyade : la chaleur de l'eau renforce les effets de l'alcool, drogues, médicaments et peut faire perdre connaissance. Sortez immédiatement du bassin si vous vous sentez inconfortable ou somnolent.

La couverture (capot marron) devra être remise après chaque utilisation afin de conserver la température de l'eau et éviter tout accident dans le bassin.

Il est strictement interdit d'entrer dans le SPA en sortant du Sauna ou de la piscine. Une douche au préalable est OBLIGATOIRE.

Article 8 – règles spécifique pour l'utilisation du sauna :

Pour des raisons d'hygiène l'utilisation d'une serviette à placer sur les bancs du sauna est obligatoire.

Une douche avant l'entrée dans le sauna est préconisée. La séance se pratique en trois temps ; après un premier passage dans le sauna d'environ 8 mn, sortir pour se rafraichir à la douche (2/3 minutes) et refaire un deuxième et troisième cycle de la même manière. Le temps total étant d'environ 20 mn

La température du sauna doit être à 65°/70° maximum pour les non-initiés. Au-delà la sensation de chaleur en pénétrant de la sauna est importante.

Attention, la vasodilatation des vaisseaux due à la chaleur déclenche l'accélération rapide du rythme cardiaque et présent un danger pour les personnes atteintes de maladie cardio-vasculaire (sortir immédiatement du sauna en cas de début de malaise)

Il est interdit de rentrer dans le sauna avec des lunettes, bijoux, objets électroniques, la chaleur transmise par ces objets pouvant vous brûler.

Article 9 - Tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance responsabilité défense et recours et reconnait dégager de toute responsabilité les propriétaires en matière de sécurité liée à la surveillance de toutes les personnes participants au séjour.

Article 10 – Animaux : Les animaux, même tenus en laisse, sont interdits dans l'espace de détente.

Article 11 – il est formellement interdit de fumer sous l'abri lorsqu'il est clos.

Date : / /

Signature du Locataire,

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Propriétaire,

